

Le (la) Comptable

Sa mission

Le comptable enregistre les opérations comptables (dépenses, recettes, investissement), prépare les comptes annuels, établit les déclarations fiscales et sociales. Il peut également être amené à établir les feuilles de paie, à analyser les coûts de revient ou encore être conseil en matière sociale, en fonction de la taille de l'entreprise.

Ses activités

- Enregistrer des opérations comptables : dépenses, recettes et investissements
- Gérer et suivre les règlements clients/fournisseurs et établir les prévisions d'encaissements/décaissements
- Suivre le budget et la trésorerie
- Préparer ou établir les comptes annuels
- Enregistrer les éléments variables de paie

Son profil et ses compétences

- Maîtrise des normes comptables et des techniques d'enregistrement comptable
- Connaissance de bases en économie, droit des entreprises et comptabilité analytique
- Maîtrise de l'outil informatique et plus particulièrement des tableurs
- Respect de la confidentialité des informations traitées
- Rigueur

Les voies d'accès au métier

- BTS Comptabilité et gestion des organisations
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option finance comptabilité
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (BAC+3)

Le salaire mensuel brut d'un(e) débutant(e)

A partir de 1500€ brut / mois, le salaire de départ varie en fonction du niveau de formation initiale¹

Les perspectives d'évolutions

Responsable/Chef comptable, Directeur administratif et financier, Expert-comptable après une formation

Vous souhaitez recruter un jeune diplômé

Retrouvez la liste des établissements proches de votre entreprise pour déposer vos offres sur :

- www.biop.ccip.fr, rubrique informations
- www.onisep.fr, rubrique S'orienter

Les stages de formation continue proposés par la CCIP

- Gestion comptable et financière / ESCP-EAP – 60h
- Appliquer les nouvelles normes comptables françaises et internationales / ADVANCIA – 2 jours

Retrouvez l'ensemble des formations continues proposées par la CCIP sur www.dfc.ccip.fr, rubrique catalogue en ligne et le programme de nos écoles sur www.biop.ccip.fr, rubrique Formations CCIP.

¹ donné à titre indicatif – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux